

République Démocratique du Congo



PRIMATURE

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
SYLVESTRE ILUNGA ILUNKAMBA, PREMIER MINISTRE
DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, CHEF
DU GOUVERNEMENT, AU FORUM INDABA MINING
A CAPE TOWN EN AFRIQUE DU SUD**

3 Février 2020

Excellence Monsieur le Président de la
République de SIERRA LEONE.

**Excellence Monsieur le Ministre des Mines et de l'Energie
de la République Sud-africaine,**

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,

**Excellences Mesdames et Messieurs membres du Corps
diplomatique accrédités près la République Sud-africaine,**

**Mesdames et Messieurs du Comité organisateur du forum
INDABA MINING,**

**Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités
respectifs,**

Distingués invités,

Permettez – moi, avant d'entrer dans le vif de mon propos, de remercier le Gouvernement Sud-africain pour l'invitation qu'il avait lancée à Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, de prendre part à la 26^{ème} édition du forum INDABA MINING organisée dans cette belle ville de Capetown, en Afrique du Sud.

Cependant, fort de son calendrier très chargé, le Président de la République m'a désigné pour le représenter à ces assises et pour porter la voix de notre pays. Il m'a demandé de vous transmettre ses salutations.

Les mêmes remerciements s'adressent aux membres du Comité Organisateur de ce forum qui honorent chaque année toute

**Mesdames et Messieurs les participants,
Distingués invités,**

Avant de clore mon propos, je me fais le devoir d'aborder une question importante qui préoccupe la République Démocratique du Congo, celle liée à l'intégration africaine dans le secteur minier.

Sur cette question, la République Démocratique du Congo tient à l'application stricte des lignes directrices de la **Vision Minière africaine** qui appelle à l'industrialisation de l'Afrique à partir de l'exploitation rationnelle et durable des ressources minières en vue d'entraîner des effets positifs dans les autres secteurs d'activités de la vie économique de nos Etats.

Pour ce faire, le renforcement des intégrations des réseaux et structures nationales, comme, par exemple, des réseaux ferroviaires, des réseaux routiers ou des politiques minières, dans la coopération inter Etats, à partir des regroupements sous-régionaux comme la SADEC est indispensable en vue de renforcer l'harmonisation des politiques minières. A ce sujet, il faudrait renforcer l'intégration du secteur minier en Afrique.

Par ailleurs, il est important de souligner que les ressources minières de nos Etats doivent servir au développement du continent africain en général et à l'éradication de la pauvreté en particulier, et plus jamais au financement des conflits et des guerres.

La République Démocratique Congo s'inscrit résolument dans cette voie, et combattra avec détermination l'exploitation frauduleuse de

en œuvre effective de la Loi sur la sous-traitance.

- Le renforcement de la politique de la transformation des ressources minières sur place en vue de leur conférer une plus-value avant toute exportation.

Pour ce faire, le Gouvernement entend favoriser le partenariat public privé pour réduire le déficit énergétique.

Mesdames et Messieurs les participants,

Distingués invités,

La République Démocratique du Congo offre d'abondantes opportunités d'investissements dans le secteur minier car les potentialités minières sont immenses et variées mais faiblement exploitées.

C'est pourquoi, mon pays a besoin des investisseurs dans la recherche géologique et dans l'exploitation des gisements.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo vient d'initier les réformes suivantes du secteur minier par :

- La création d'un Fonds Minier pour les Générations Futures qui, entre autres activités, financera des campagnes des recherches géologiques.
- La mise en place d'un Service Public dénommé Autorité de Régulation et de Contrôle des Substances Minérales Stratégiques en vue de contrôler et d'assurer la traçabilité des substances minérales stratégiques, particulièrement le cobalt.

social d'ici l'horizon 2025, en conformité avec les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail, d'une part, et pour répondre aux exigences des consommateurs finaux de nos minerais, d'autre part.

C'est dans cette optique que l'encadrement et l'assistance techniques des exploitants artisanaux par le Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle a été renforcé.

Enfin, mon Gouvernement veillera à ce que l'exploitation artisanale n'envahisse pas les périmètres miniers concédés.

- L'instauration des chaînes d'approvisionnement responsables des minerais, conformes aux exigences de la Loi Minière nationale et aux normes régionales et internationales relatives à la traçabilité et à la certification des minerais d'exploitation artisanale.

- La lutte contre le gel des périmètres miniers.

Pour ce faire, mon Gouvernement a pris la décision d'appliquer rigoureusement les dispositions légales relatives à la mise en valeur des droits et des titres miniers.

A l'expiration des délais légaux, tous les droits et titres miniers non mis en valeur seront récupérés par l'Etat.

- L'approfondissement de la connaissance de notre sous-sol par l'intensification des travaux de recherches géologiques et de la certification des réserves minières.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a organisé et poursuivra des campagnes géophysiques aéroportées et des études géologiques régionales sur toute l'étendue de la République.

- La promotion de l'entrepreneuriat Congolais à travers la mise

l'Afrique, lequel forum permet aux décideurs politiques, aux opérateurs miniers, aux investisseurs, aux hommes et femmes de sciences et aux membres de la société civile d'échanger et de réfléchir sur des questions du secteur minier de l'Afrique.

Mon propos de ce jour se focalise essentiellement sur le secteur minier de la République Démocratique du Congo.

Ce secteur est aujourd'hui régi par la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier tel que modifié et complété par la Loi n° 018/001 du 09 Mars 2018, lequel reflète les aspirations de notre peuple dans la gestion des ressources minières.

Comme l'a souligné Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo devant le Congrès, le 14 décembre dernier, cette loi minière doit être pérennisée et mise en application, dans l'objectif de permettre aux Congolais d'être les premiers à jouir de leurs ressources, et de garantir également un environnement attractif et incitatif aux investisseurs.

A ce sujet, je réaffirme que la vision de mon Gouvernement est de promouvoir dans ce secteur un type de partenariat gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes.

Aussi, voudrais-je développer, sans être exhaustif, quelques axes prioritaires de notre politique minière, à savoir :

- Le respect des dispositions du Code Minier en vigueur par tous les intervenants du secteur.
- L'assainissement de l'exploitation minière artisanale pour lutter efficacement contre la fraude minière, la présence et le travail des enfants ainsi que des personnes vulnérables.

La lutte contre le travail des enfants constitue le cheval de bataille de mon Gouvernement pour éradiquer ce fléau

ses ressources minières.

C'est dans ce cadre que je formule les vœux de plein succès à tous les participants de la présente édition.

Que vive la République Sud-africaine,
Que vive la République Démocratique du Congo,
Que vive l'Union Africaine,

Je vous remercie.